

Crédit Maritime Bretagne-Normandie

**Conditions tarifaires des
principaux produits et services**

Particuliers

APPLICABLES À COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2008
ADDITIF AU 20 OCTOBRE 2008

Prix en euros, exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.



Chère cliente, cher client,

Vous trouverez dans cette brochure nos principales conditions tarifaires applicables à compter du 1er juin 2008.









Le Crédit Maritime Bretagne-Normandie vous assure ainsi de la continuité de ses engagements de transparence, et vous apporte plus d'informations sur ses produits et services.

Votre conseiller reste bien entendu à votre disposition pour vous apporter de plus amples renseignements.

Merci de votre fidélité.

**Patrick Dufour
Directeur Général**

Sommaire

-  **Suivre le fonctionnement de votre compte** 2
 - Vos opérations courantes
 - Vos opérations exceptionnelles
 - Les dates de valeur
 - Le Droit au Compte
-  **Utiliser vos moyens de paiement** 3
 - Choisir votre carte bancaire
 - Les services liés à votre carte
 - Retirer des espèces
 - Autoriser un prélèvement sur votre compte
 - Emettre ou recevoir un virement
 - Utiliser un chéquier
 - Bénéficiaire de moyens de paiement alternatifs au chèque
 - Les incidents ponctuels de paiement
-  **Accéder à votre banque à distance** 7
 - Par Internet
 - Par Téléphone
-  **Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins** 8
-  **Choisir une solution d'épargne et gérer votre patrimoine** 8
 - Bénéficiaire d'une épargne disponible
 - Epargner en vue d'un projet immobilier
 - Epargner pour vos enfants
 - Dynamiser votre épargne
 - Gérer votre portefeuille boursier
 - Gérer votre patrimoine financier
-  **Financer vos projets** 10
 - Gérer votre trésorerie et maîtriser les imprévus
 - Vos projets immobiliers
 - Les assurances emprunteurs sur prêts immobiliers
 - Vos projets personnels
 - Les garanties
 - Autres prestations
-  **Protéger votre famille et vos biens** 11
 - Votre assurance personnelle
 - Protéger vos enfants
 - Assurer l'avenir de vos proches
 - Assurer vos biens
 - Location de coffres
 - Transmettre votre patrimoine
-  **Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger** 12
 - Vos opérations de change
 - Vos opérations par carte bancaire
 - Vos virements vers l'étranger
 - Vos virements en provenance de l'étranger



Suivre le fonctionnement de votre compte

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Vos opérations courantes

■ Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte	gratuit
■ Frais de tenue de compte (par mois)	2,10
[A l'exclusion des comptes détenus par les clients âgés de moins de 26 ans, et des comptes supports d'une convention de relation ou d'un forfait «moyens de paiement alternatifs»]	
■ Relevé de compte :	
■ mensuel	gratuit
■ par quinzaine (par an)	24,00
■ hebdomadaire (par an)	36,00
■ journalier (par envoi)	1,00
■ Recherche de document :	
■ simple (moins d'1 an)	15,23
■ complexe	devis
■ copie	0,50
■ Recherche d'adresse erronée	12,75

Si vous ne disposez pas encore de votre Convention de Compte, vous avez la possibilité d'en faire la demande à tout moment auprès de votre agence et de votre conseiller.

Vos opérations exceptionnelles

■ Clôture de compte :	gratuit
■ Transfert de compte vers un autre établissement :	
■ compte de titres	120,00
■ comptes épargne (PEL, CEL,...)	120,00
■ Aide au changement de domiciliation	gratuit

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements.

Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au «Guide de la Mobilité», disponible dans votre agence et sur notre site Internet : www.creditmaritime-bretagne-normandie.fr

Les dates de valeur

■ Versement ou retrait d'espèces	J
■ Remise chèques	J+3
■ Paiement d'un chèque	J-1
■ Réception et émission d'un virement	J
■ Paiement d'un prélèvement	J

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs. Elle intègre le délai de traitement informatique nécessaire à la réalisation de certaines opérations.

Le Droit au Compte

Droit qui vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et des services bancaires de base prévus par la réglementation.

- Le Service Bancaire de Base se compose des produits et services suivants :
 - l'ouverture et la fermeture du compte ;
 - un changement d'adresse au maximum une fois par an ;
 - un relevé de compte au moins une fois par mois ;
 - des relevés d'identité bancaire (RIB) en fonction de vos besoins ;
 - l'encaissement de virements reçus ;
 - l'encaissement de chèques déposés sur votre compte ;
 - le dépôt et le retrait d'espèces (dans votre banque) ;
 - le paiement de prélèvements ou de titres interbancaires de paiement (TIP) ;
 - un moyen de consulter à distance le solde de votre compte ;
 - une carte de paiement à autorisation systématique (carte Visa Electron) ;
 - deux chèques de banque au maximum par mois.



Utilisez vos moyens de paiement

Choisir votre carte bancaire

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos achats sera effectué en fin de mois). Les cartes Visa Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger. Vous pouvez également opter pour une carte haut de gamme, associée à de nombreux services (assurances, assistance...). Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix de la carte la mieux adaptée à vos besoins. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 0 825 029 029 (0,15€/min) (7 jours/7, 24h/24) pour faire immédiatement opposition.

Carte de retrait

- Carte Visa Electron (retrait uniquement - n'est plus commercialisée)

15,00

Carte de paiement

* Une réduction est accordée à partir de la deuxième carte de même type sur le même compte

■ Carte Visa Electron	20,00
■ Carte nationale à débit immédiat	30,00
■ Carte nationale à débit différé	35,00
■ Carte Visa Internationale à débit immédiat*	35,00
■ Carte Visa Internationale à débit différé*	45,00
■ Carte Visa Premier à débit immédiat*	120,00
■ Carte Visa Premier à débit différé*	120,00

Carte de crédit

La carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits mais également d'utiliser une ligne de crédit renouvelable, sous forme de réserve d'argent.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller de clientèle.

■ Carte Crédit Maritime Aurore (cotisation annuelle)	gratuit
------------------------------------------------------	---------

Les services liés à votre carte

■ Sécuriplus :	
■ adhésion individuelle	25,07
■ adhésion couple	37,60
■ moins de 26 ans	12,96

Sécuriplus assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger. Sécuriplus garantit le remboursement de vos clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Votre assurance Sécuriplus vous couvre également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur.

Pour faire opposition, appelez le 0 825 029 029 (0,15€/min) (7 jours/7, 24h/24)

■ Réédition du code confidentiel	20,00
■ Refabrication de carte	30,00
■ Recherche de facturette en France	50,00
■ Frais d'opposition sur carte pour perte ou vol	30,00

Retirer des espèces (en France et au sein de la zone Euro)

- Retrait d'espèces à un distributeur Crédit Maritime ou du Groupe Banque Populaire
- Retrait d'espèces à un distributeur d'un autre établissement bancaire (à compter du 9ème retrait dans le mois, par compte)

gratuit

2,50

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser nos automates.

- Retrait d'espèces au Guichet de votre agence

gratuit

Autoriser un prélèvement sur votre compte

- Frais de mise en place d'un avis de prélèvement :
 - émis par un organisme financier
 - autres émetteurs
- Coût par opération
- Frais d'opposition sur prélèvement ou TIP (pour 1 semestre)

19,00

gratuit

gratuit

8,00

Emettre ou recevoir un virement

- Virements occasionnels ou permanents reçus
- Virements occasionnels émis
- Virement permanent émis vers un compte d'un autre établissement

gratuit

gratuit

gratuit

Gagnez du temps en réalisant vos transactions par Internet .

Utiliser un chéquier

- Dépôt d'un chèque sur votre compte
- Paiement par chèque
- Envoi de chéquier à domicile (+ frais postaux d'envoi en recommandé avec AR)
- Chèque de banque
- Frais d'opposition sur chèque ou chéquier (par semestre)

gratuit

gratuit

frais

postaux

13,50

9,00



Les incidents liés aux chèques

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction.

■ Lettre d'information préalable pour chèque sans provision	12,00
■ Forfait de rejet d'un chèque :	
■ inférieur à 50 €	30,00
■ égal ou supérieur à 50 €	50,00
■ Chèque émis en période d'interdiction bancaire	30,00

Les forfaits de rejet d'un chèque comprennent : les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, la blocage de la provision pour régularisation, les frais de gestion de compte en interdiction bancaire, la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

Bénéficiaire de moyens de paiement alternatifs au chèque

■ Forfait "moyens de paiement alternatifs" (forfait mensuel destiné aux clients sans chéquier)	4,50
---------------------------------------------------------------------------------------------------	------

Offre comprenant : une carte à autorisation systématique, les virements occasionnels et permanents et les chèques de banque.

Les incidents ponctuels de paiement

■ Frais de mouvement irrégulier ou commission d'écartés :	8,16
■ par opération (plafond mensuel : 20 opérations)	

Cette commission est la contrepartie du temps passé par le conseiller clientèle, à l'analyse du compte et de la situation du client avant de décider de payer ou non, une opération se présentant sur un compte insuffisamment provisionné. Afin d'éviter ces frais, veillez à garder votre compte en position créditrice ou dans la limite de votre découvert autorisé. A défaut, nous vous recommandons de prendre contact rapidement avec votre conseiller.

■ Mise en opposition d'une carte par la banque pour utilisation abusive	30,00
■ Rejet d'un prélèvement ou d'un TIP pour défaut de provision (maxi)	20,00
■ Rejet d'une échéance de prêt pour défaut de provision	32,00
■ Frais par Saisie Attribution/ Avis à Tiers Détenteur	83,00
■ Frais par Opposition Administrative Max : 10% du montant de l'opposition	83,00
■ Ouverture dossier contentieux	76,23



Accédez à votre banque à distance

Par internet

■ Cyberplus (abonnement mensuel, hors coût de connexion)	2,50
■ Internet : www.creditmaritime-bretagne-normandie.fr	

Votre abonnement vous permet de bénéficier, à partir d'un accès entièrement sécurisé au site de votre Banque, aux services suivants: consultation de vos comptes et de vos encours de carte bancaire, possibilité d'effectuer des virements ou d'éditer un RIB. Si vous êtes titulaire d'une Convention de relation Nouvelle Vague ou Océane, ce service est inclus dans votre cotisation.

Par téléphone

- Serveur vocal Tonalité +
 - Composez le **qualifil** 0 892 892 292
0,337 € TTC / min

Le service à distance Tonalité + vous permettra de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations, d'effectuer des virements de compte à compte et de passer des ordres de bourse.





Choisir une convention de relation qui vous ressemble

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Une convention de relation est une offre groupée de produits et services, destinée à la gestion quotidienne de vos comptes, adaptée à vos besoins et vous permettant de bénéficier d'importantes réductions tarifaires par rapport à la souscription des produits, à l'unité. Le prix de la convention dépend du type de carte choisi.

Nos conventions comprennent la carte bancaire, Infobank, Sécuriplus et la tenue du compte porteur de la convention.

Océane

cotisation mensuelle

■ Océane carte Electron	6,50
■ Océane carte Visa Classic - débit immédiat	7,50
■ Océane carte Visa Classic - débit différé	9,00
■ Océane carte Visa Premier	12,50
■ Duocéane cartes Electron	7,50
■ Duocéane cartes Visa Classic - débit immédiat	9,50
■ Duocéane cartes Visa Classic - débit différé	11,00
■ Duocéane cartes Visa Premier	16,50
■ Option Facilité :	
■ Océane	+5,00
■ Duocéane	+8,00

Nouvelle Vague (réservée aux 16-25 ans)

cotisation trimestrielle

■ Nouvelle Vague	7,80
------------------	------



Choisir une solution d'épargne et gérer votre patrimoine

Bénéficiaire d'une épargne disponible⁽¹⁾

■ Livret Développement Durable (ex Codevi)	4,00 %
■ Livret Epargne Populaire	4,50 %
■ Compte sur Livret	3,25 %
■ Livret +	4,05 %

Ces solutions de placement vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en plaçant et en retirant votre argent, à tout moment, lorsque vous le souhaitez. Vos intérêts sont servis annuellement.

Épargner en vue d'un projet immobilier⁽¹⁾

- PEL (hors prime d'État de 1% versée en cas de souscription d'un prêt épargne logement) 2,50 %
- Compte Épargne Logement 2,75 %

Épargner pour vos enfants⁽¹⁾

- Livret P'tit Mousse (0 - 11 ans) 4,75 %
- Livret Jeune (12-25 ans) 4,75 %

⁽¹⁾Taux de rémunération annuels, en vigueur au 1er octobre 2008, susceptibles de modification à tout moment.

Dynamiser votre épargne

Placements à terme, Assurance Vie, PEA... de nombreuses possibilités de placements vous sont proposées afin d'optimiser votre patrimoine ou de préparer votre retraite. Consultez votre conseiller afin de trouver la solution d'épargne la mieux adaptée à vos besoins.

Gérer votre portefeuille boursier

Ordres de Bourse Euronext Paris

Montant des ordres	Commission de courtage *	Minimum de perception	Commission SRD
≤ 20 000 €	1,20 %	16,00€	1,20 % mini 16,00 €
compris entre 20 000 et 40 000 €	1,10 %		
> 40 000 €	1,00 %		

* Réduction de 50 % pour les ordres passés par le site Cyberplus

- Achat ou vente reportée 0,30 %
- Frais de souscription OPCVM hors Groupe
 - France 35,00
 - Etranger 50,00

Droits de garde

frais annuels par compte - maxi 250 €

- Droits fixes par portefeuille 25,00
- Frais forfaitaires par ligne de valeurs étrangères 50,00
- Droits variables
 - jusqu'à 100 000 € 0,44 %
 - au-delà 0,11 %

Gérer votre patrimoine financier

- Déclaration ISF 81,20
- Relevé patrimonial 81,20
- Duplicata IFU 4,76



Gérer votre trésorerie et maîtriser les imprévus

- Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert
- Découvert du compte convenu et formalisé :

Le taux d'arrêté des intérêts débiteurs est révisé chaque trimestre en fonction de l'évolution des conditions de marché. Le TEG figure sur le relevé de compte.

- Commission de service - Frais forfaitaires de gestion liés aux agios (par trimestre, si intérêts débiteurs)

gratuit

34,00

Le solde de votre compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois vous être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total de votre découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle votre compte sera débiteur.

Vos projets immobiliers

- Prêt Épargne Logement
 - taux : nous consulter
 - frais de dossier
- Prêt à Taux Zéro (frais de dossier)
- Autres types de prêts immobiliers :
 - frais de dossier - coût proportionnel au montant du prêt
 - minimum
 - maximum
 - taux : nous consulter

0,00

0,00

1,00 %

150,00

750,00

Les assurances emprunteurs sur prêts immobiliers

■ L'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, arrêt de travail) est conseillée. Son coût dépend de l'âge de l'assuré et du choix de couverture.

Vos projets personnels

- Prêt Personnel
 - frais de dossier - coût proportionnel au montant du prêt
 - minimum
 - maximum
 - taux : nous consulter

1,00 %

50,00

200,00

Les garanties

Pour les prêts personnels et immobiliers, viennent s'ajouter aux frais de dossier, les frais de prise de garantie ainsi que la récupération des frais engagés par la banque (greffe, enregistrement).

Autres prestations

- Duplicata du tableau d'amortissement
- Information caution (plafond : 3 opérations par an)
- Décompte de prêt

88,00
38,27
29,90



Protéger votre famille et vos biens

Tarifs : consulter votre conseiller Crédit Maritime.

Votre assurance personnelle

- MAV (Multirisque des Accident de la Vie)

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance au quotidien (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives ou sociales...)

- Autonomis

Ce contrat d'assurance vous assure le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.

Protéger vos enfants

- Solassur Enfant
- Solassur Horizon

Solassur Horizon offre aux jeunes de moins de 27 ans, une assurance personnelle et une assurance logement (responsabilité civile, assistance en cas d'accident, indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...)

Assurer l'avenir de vos proches

- Maritime Tranquillité

Ce contrat de prévoyance vous permet de mettre votre famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à vos proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession et de prélèvements sociaux, dans la limite de la législation en vigueur.

Location de coffres

Prix annuel, défini en fonction du volume du coffre.

- Coffre à partir de :

63,51

Transmettre votre patrimoine

- Ouverture d'un dossier de succession (en pourcentage du montant de l'actif)
 - minimum 44,99 € - maximum : 300,00 €

1,00 %



Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger

Vos opérations de change

- Délivrance de chèques de voyage en euros - minimum : 4,03 €
- Encaissement de chèque de voyage :
 - en euros - minimum : 4,03 €
 - en devises
- Achat et vente de billets de banque étrangers

1,50 %

1,50 %

5,64

5,64

Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

Vos opérations par carte bancaire

- Paiement par carte bancaire hors zone Euro :
 - commission proportionnelle au montant de la transaction
 - minimum
- Retrait d'espèces à un distributeur hors zone Euro

2,00 %

2,00

4,00

Vos virements vers l'étranger

- Frais d'Acquis SWIFT (par avis d'opéré)
- Virement émis en euros, dans l'un des pays de l'Union Européenne, en mode «frais partagés» et inférieur à 50 000 € (VRE)
- Virement émis en Euro ou en devises, hors VRE, ou vers un pays hors EEE* - mini :

9,00

gratuit

16,15

0,12 %

0,06 %

Vos virements en provenance de l'étranger

- Virement en Euro en provenance de l'EEE*
 - virement ≤ 50 000 €
 - virement > 50 000 €
- Virement en devises en provenance de l'international (hors EEE*)
 - + commission de change proportionnelle - minimum :

gratuit

26,31

26,31

16,15

*EEE : Espace Economique Européen

A votre écoute

Vous vous interrogez sur une tarification de la banque, vous ne comprenez pas une écriture, votre Caisse Régionale de Crédit Maritime a le souhait de vous apporter une réponse complète dans les plus brefs délais.

Vous disposez de trois possibilités :

1. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié.

2. Vous pouvez également contacter le Service Clientèle de votre Banque

*Crédit Maritime Bretagne-Normandie
Service Clients
2 allée Saint-Guénolé
29557 Quimper cedex 9*

3. En dernier recours, le Médiateur

Enfin, au cas où la Banque ne vous aurait pas apporté de réponse dans le délai d'un mois ou vous aurait apporté une réponse qui ne vous satisfait pas, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité. Vous pouvez lui écrire à l'adresse suivante :

*Monsieur le Médiateur
du Crédit Maritime Bretagne-Normandie
2 allée Saint-Guénolé
29557 Quimper cedex 9*

Le site Internet de la FBF* : "les Clés de la Banque" (<http://www.lesclesdelabanque.com>) contient également de multiples informations sur vos droits et vos obligations, l'utilisation de votre compte, de vos moyens de paiement...


* Fédération Bancaire Française



Le présent document recense les principales conditions tarifaires des produits et services mentionnés dans notre convention de compte de dépôt de particuliers.

Tout projet de modification du tarif de ces produits et services sera communiqué par écrit 3 mois avant la date d'application envisagée au titulaire d'un compte-chèques. L'absence de contestation par le titulaire dans un délai de 2 mois après cette communication vaut acceptation du nouveau tarif.

www.creditmaritime-bretagne-normandie.fr



Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de Bretagne-Normandie

Siège social :

Centre d'affaires Le Bignon - 2 rue du Bignon 35000 RENNES

Adresse postale :

2 allée Saint-Guénolé 29557 QUIMPER cedex 9

Société coopérative à capital variable - 775 577 745 RCS RENNES

Société de courtage en assurance, immatriculée au registre des intermédiaires d'assurance sous le n° 07 005 787.